



**24 octobre 2022.** [Compte-rendu de la mission exploratoire sur les métavers.](#)

Camille François, chercheuse à Columbia University, Adrien Basdevant, avocat au Barreau de Paris, et Rémi Ronfard, chercheur à l'Inria présentent les enjeux des métavers pour la France. La première partie porte sur les termes à maîtriser dans cet univers ainsi que sur les risques et enjeux économiques, tandis que la seconde se focalise sur une vraie stratégie de développement des métavers en France, et les progrès à réaliser pour nos acteurs de la FrenchTech. Lecture passionnante !

[Pour en savoir plus, c'est ici.](#)

**25 octobre 2022.** [Nouvelles règles de l'App Store pour l'écosystème NFT et cryptomonnaies.](#)

Cette semaine Apple a mis à jour son App Store afin d'y encadrer d'avantage l'utilisation des NFT et cryptomonnaies. Les applications de cryptomonnaies devront obtenir les autorisations d'Apple nécessaires, et les développeurs de NFT ne pourront désormais les vendre que dans le cadre d'un achat intégré à l'application. L'aspect financier de cette mise à jour, permettant à Apple Store d'obtenir une commission de 30% sur chaque transaction, est déjà fortement décrié.

[Pour en savoir plus, c'est ici.](#)

**26 octobre 2022.** NUMSPOT, nouvel acteur français de l'écosystème des clouds de confiance.

Un consortium industriel 100% français : Dcaposte, Dassault Systèmes, Bouygues Telecom et la Banque des Territoires s'allient pour proposer une offre de référence dans les services de cloud de confiance dès 2023. Cette plateforme en cloud répondra aux besoins d'hébergement conformément aux référentiels SecNumCloud, Hébergeur de Données de Santé et au futur schéma européen de cybersécurité EUCS, garantissant ainsi le plus haut niveau de fiabilité industrielle et de sécurité, avec des données exclusivement opérées en France.

[Pour en savoir plus, c'est ici.](#)

**27 octobre 2022.** Un responsable de traitement a l'obligation de veiller à l'effacement des données et en informer les moteurs de recherche.

Le responsable du traitement de données personnelles doit mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour informer les autres responsables du traitement, qui lui ont fourni ces données ou auxquels il a transmis de telles données, du retrait du consentement de la personne concernée.

Lorsque différents responsables du traitement se fondent sur le consentement unique de la personne concernée, il suffit que celle-ci s'adresse à l'un quelconque des responsables pour retirer son consentement.

[Pour en savoir plus, c'est ici.](#)

## Nos experts



**Emmanuel DAOUD**

Avocat à la Cour  
Associé fondateur du cabinet  
Vigo  
daoud@vigo-avocats.com



**Clyde COUTELLIER**

Avocat à la Cour  
coutellier@vigo-avocats.com

*Avec l'aimable participation d'Alessandro Fabbri, stagiaire Data / IT au sein du cabinet Vigo*